



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Base aérienne 701
Groupement d'appui à l'activité
Escadron des services de la circulation aérienne**

Salon, le **21 OCT 2020**
N° 328/ARM/BA701/GAA/ESCA/NP

Le Général de division aérienne Dominique Arbiol
Commandant la base aérienne 701 et Directrice générale de l'École de l'air

à

Monsieur le Préfet
à l'attention de M. AUDOUIT Quentin
Chargé de mission espèces protégées - Police de la nature Direction Départementale des
Territoires et de la Mer (DDTM13)
16 rue Antoine Zattara, Marseille Cedex 3

OBJET : demande de dérogation préfectorale à la protection des espèces au titre de
l'article L.411-2 du code de l'environnement dans le cadre de la lutte contre
le péril aviaire sur la base aérienne de Salon-de-Provence.

RÉFÉRENCE : circulaire DNP 00-02 du 15 février 2002 relative aux procédures de
déconcentration de spécimens d'espèces animales protégées.

P. JOINTES : cerfa N° 13616*01 (2 feuillets).
19 annexes.

Conformément à la circulaire citée en référence, j'ai l'honneur de vous demander le
renouvellement pour 5 ans de l'autorisation en cours sur la période 2015-2020.

Colonel **YVES VENOT**
Commandant Adjoint de la
Base Aérienne 701